



## SOMMAIRE

	Page
La convention collective et la Loi 102	1
Êtes-vous assuré/e/ ?	1
Rapport annuel de l'Exécutif (suite)	1
Plan d'action 1993-96 (suite)	2
Les échos du Conseil syndical	3
Le comité du mois	4
Comité d'aide	5
Assemblée générale	5

## LA CONVENTION COLLECTIVE ET LA LOI 102

Comme vous le savez, la Loi 102 nous a placés, l'Employeur et le Syndicat, dans une situation particulière. Dès le 15 septembre 1993, jour de la promulgation de la Loi 102, le Syndicat a proposé à l'Employeur un projet de lettres d'entente à caractère technique.

Nous attendons, depuis, la réaction officielle de l'Employeur, sachant maintenant qu'elle devrait nous parvenir au plus tard le 2 novembre 1993 et ne contiendrait aucune remise en question des points majeurs qui sont dans la convention collective 1993-1996. À l'occasion de l'Assemblée générale du 3 novembre 1993, nous serons sans doute en mesure de vous fournir l'heure juste à cet égard et vous informer des suites qui seront données à ce dossier.

Claude Bariteau  
Président

## ÊTES-VOUS ASSURÉ/E ?

Les *Modifications à la Convention collective (actuelle 1990-1993)* prévoient que, à compter du 1er juin 1992, l'Employeur verse au Comité paritaire de gestion des régimes de prévoyances collectives, constitué en vertu de la convention, la différence, si elle est positive, de .9709 % du salaire versé aux professeur/e/s sur 50 % des primes du contrat d'assurance-salaire et du contrat d'assurance-santé pour la partie protégeant les professeur/e/s eux-mêmes et elles-mêmes (protection individuelle).

En termes plus simples, ceci signifie que 1 % de notre salaire sert à payer notre assurance-salaire et notre assurance-santé (protection individuelle). Or, il y aurait 9 % des professeur/e/s qui n'ont pas souscrit à l'assurance-santé (l'assurance-salaire étant obligatoire). Ces derniers et dernières sont évidemment perdants et perdantes puisqu'ils/elles paient de toute façon pour ces protections.

Nicole Rousseau  
pour le Comité des avantages sociaux

## RAPPORT ANNUEL 1992-93 (suite)

Le Syndicat a délégué des représentants et représentantes à divers comités et diverses instances.

### Les comités internes

*Le comité paritaire sur le régime de retraite.*

Yvon Sirois (didactique) et Raymond Saint-Arnaud (génie électrique). Jacques Faille (actuariat) a été élu lors de l'Assemblée des membres côtisants.

### *Le comité paritaire sur les griefs*

Georges Parent (littératures)  
Marcel Aubert (théologie)  
Line Ross (communication)

### *Le comité paritaire sur la gestion des prévoyances collectives*

Nicole Rousseau (scs infirm.), présidente élue  
Jacques Faille (actuariat)  
Pierre S. Guertin (architecture)

### *Le comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité*

Ce comité sera réactivé en 1993.

### *Vie étudiante*

Marcel Dupras (informatique)

### *Stationnement*

Xavier Maldague (génie électrique)

### *L'environnement*

Claude-Daniel Le Flem (langues et linguistique)

### Les instances externes

#### *ACPU*

James Pottier (éco. appl. à la gestion) a représenté le Syndicat au Conseil de mai 1993 ; Jacques Faille (actuariat) et Pierre S. Guertin (architecture) ont représenté le Syndicat à la Coopérative de négociation ; James Pottier, Marcel Dupras (informatique) et Claude Bariteau (anthropologie) ont représenté le Syndicat à la Caisse de défense de l'ACPU.

#### *FQPPU*

Clermont Dupuis (informatique) et Huguette Dagenais (anthropologie) ont représenté le Syndicat au Comité sur les femmes en milieu universitaire ; Joseph-Claude Poulin (histoire) a représenté le Syndicat au Comité de la liberté universitaire et Michel Pagé (biochimie médecine) a représenté le Syndicat au Comité des affaires universitaires. En mai 1993, Christine Piette (histoire) a été élue 1ère vice-présidente de la FQPPU. Clermont Dupuis (informatique) a été élu au Comité des relations de travail, Joseph-Claude Poulin (histoire) à celui de la liberté universitaire et Michel Pagé (biochimie

médecine) à celui des affaires universitaires. Ont participé à des réunions de la FQPPU : Claude Bariteau (anthropologie), Christine Piette, Michel Beauchamp (communication), Marcel Dupras, Clermont Dupuis, Josiane Hamers (langues et linguistique), Christian Laville (didactique) Alonzo Leblanc (littératures), Roland Ouellet (administration et politique scolaires), Marius Pineau (sciences forestières), Nicole Rousseau (sciences infirmières) et Jean Turgeon (droit).

## **PLAN D'ACTION (suite)**

Trois thèmes majeurs sont au centre du plan d'action pour 1993-1994.

### La participation comme premier thème

Sous l'angle de la participation, il y a déjà des acquis importants qu'il importe de souligner. Pour une des premières fois depuis les années 1980, la participation dans les comités du Syndicat et dans la plupart des instances décisionnelles est à son plus haut niveau. Aussi, est-il important d'assurer son maintien et de la renforcer dans la mesure du possible.

Il y a cependant quelques ratés. Le quorum de l'Assemblée générale est devenu un cauchemar et ce, même en période de négociation. À ce propos, le Comité des statuts soumettra son rapport à l'Assemblée générale du 3 novembre. Le mandat du Comité était d'étudier les questions suivantes :

- l'allongement des mandats à deux ans pour les membres du Comité exécutif et les autres comités définis dans les statuts ;
- le quorum des assemblées générales ;
- le plafond du Fonds de réserve ;
- la féminisation du sigle ;
- la création d'un autre poste au Comité exécutif.

De plus, certaines sections demeurent inactives, les membres n'ayant guère répondu aux sollicitations faites au cours des dernières années. Enfin, là où la participation demeure forte, force est de constater que les jeunes professeur/e/s ou ceux et celles récemment embauché/e/s à l'université Laval ne s'y retrouvent pas en grand nombre.

### La convention collective comme second thème

Au centre des préoccupations de tout syndicat se retrouve la convention collective dont il faut s'assurer de l'application lorsqu'elle est en cours. Il faut aussi prévoir son amélioration, là où c'est jugé opportun pendant son application et, surtout, à l'occasion d'une négociation conduisant à une nouvelle convention collective. Sous ce thème, deux axes seront privilégiés : l'application des conventions collectives 1990-93 et 1993-96, et la préparation de la convention collective 1996-1999.

#### La valorisation de la tâche des professeur/e/s comme troisième thème

Depuis 1991, le Syndicat s'active à la valorisation des activités académiques réalisées par ses membres. Aussi, envisage-t-il, pour l'année 1993-94, des activités qui prendront forme aux niveaux local, québécois et canadien.

Au niveau local, il entend intervenir sur l'épineux dossier du financement public des universités et des conséquences d'une hausse des frais de scolarité sur l'accessibilité et, de façon plus pernicieuse, sur les conditions qu'elle génère sur la qualité des apprentissages. Ces interventions se feront en liaison avec la FQPPU qui a fait de ce thème son principal cheval de bataille.

Aux niveaux québécois et canadien, c'est par l'intermédiaire de ses délégué/e/s, représentants et représentantes que le Syndicat tentera de faire valoir ses points de vue. À cet égard, il instituera une table de liaison entre ses membres qui s'activent au sein de ces organismes et le Comité exécutif afin de favoriser une plus grande concertation. Par ailleurs, dans la mesure du possible, il cherchera à associer ses membres aux divers comités du Syndicat ayant des préoccupations analogues.

Comité exécutif

### **LES ÉCHOS DU CONSEIL**

Lors de sa réunion du 17 septembre, le Conseil a commenté le plan d'action 1993-94 préparé et soumis par l'Exécutif. Il a également reçu le rapport du Comité des statuts sur les propositions de modifications aux statuts, lequel sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption.

Le Conseil a créé deux nouveaux comités.

#### Comité de stratégie

Le mandat de ce comité est le suivant :

- encadrer le processus devant conduire à la signature de lettres d'entente pour que la convention collective 1993-96 entre en application le 1er décembre 1993 telle que signée le 4 décembre 1992 ;
- évaluer et analyser le déroulement de ce processus ;
- référer au Conseil syndical dans le cas où des problèmes se présentent ;
- aviser le Comité exécutif sur les opérations d'information, de consultation et d'animation reliées au processus décrit ci-dessus.

Les membres du Comité sont : Claude Bariteau (anthropologie), Michel Beauchamp (communication), Josiane Hamers (langues et linguistique), Nicole Rousseau (sciences infirmières), Guy Allard (phylologie), François Doré (pharmacologie) et Jean-Loup Robert (génie civil).

#### Comité de la condition féminine

Le mandat de ce comité est le suivant :

- étudier toute question relative à la condition des professeures membres du SPUL ;
- faire des recommandations au Comité exécutif sur toutes questions concernant la condition des femmes en milieu universitaire ou autres ;
- de façon plus spécifique, identifier les moyens visant à améliorer les conditions de travail des femmes à l'université Laval, principalement, en rapport avec l'équité en emploi, l'égalité salariale, le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes ;
- conseiller les diverses instances du SPUL au sujet de la condition des professeures, notamment les représentants et représentantes du SPUL au Comité paritaire sur le Programme d'accès à l'égalité.

Les membres du Comité sont :

Claude Bariteau (anthropologie)  
Claire Deschenes (génie mécanique)  
Josiane Hamers (langues et linguistique)  
Hélène Lee-Gosselin (management)

### LE COMITÉ DU MOIS

Petit questionnaire sur le Comité des griefs.

Toujours dans le but de parfaire votre culture syndicale, voici maintenant notre interrogation sur le Comité des griefs, auquel on ne prête généralement attention que lorsque l'on éprouve des problèmes sur des questions telles que *charge de travail* (équité, imposition ou retrait d'un cours, etc.), *avancement dans la carrière* (agrégation, titularisation, renouvellement de contrat) ; *étendue et limites des droits* des professeur/e/s (par exemple dans l'évaluation des étudiants et étudiantes, révision de note, application de politiques universitaires concernant le français, etc.) ; *retraite* (incitation exagérée, conditions) ; *congés et dossier* du/de la professeur/e, questions disciplinaires ; *non respect des procédures* d'embauche et de sélection ; *révision des critères de promotion* sans tenir compte des principes contenus dans la convention collective ; *discrimination, harcèlement, reclassement* dans les échelles salariales, bris de confidentialité, congédiement, calcul du traitement, refus de contrat terminal ; et j'en passe.

Voici donc quelques énoncés auxquels vous pouvez réagir et nous transmettre le fruit de vos réflexions.

A. C'est un comité dont je n'aurai jamais besoin, étant donné l'intégral respect des principes d'équité que j'observe en mon milieu

oui [ ]  
non [ ]

Si vous avez répondu affirmativement, votre perception vous rend vulnérable à toute contrariété ; Évitez les collègues à l'air soucieux et n'accordez que des A aux examens.

B. Ce comité, composé de cinq membres, a tenu quinze réunions formelles en

1992-93, en plus de multiples échanges hebdomadaires

vrai [ ]  
ouf ! [ ]

C. Au 30 avril 1993, on constatait un nombre de 29 griefs actifs

vrai [ ]  
exagéré [ ]

Deux réponses affirmatives témoignent de votre goût pour les chiffres exacts, en plus de votre sympathie pour les membres du comité : Line Ross, présidente (communication), Marcel Aubert (théologie), Colette Gendron (sciences infirmières), Roberta Mura (didactique) et Roger Thériault (génie rural).

D. Les activités du comité portent essentiellement sur :

consultations des membres [ ]  
griefs individuels [ ]  
griefs du Syndicat [ ]  
coordination avec autres instances du SPUL [ ]  
tous ces domaines [ ]

Si vous avez coché « tous » vos sources d'information sont précises, et vous serez un élément dynamique à l'Assemblée générale du SPUL qui, vous le savez déjà, se tiendra le mercredi 3 novembre, à 16h., au Théâtre de la cité universitaire.

E. Je suis jovialiste et ne saisis pas le sens du mot grief. Est-ce possible à Laval ?

oui [ ]  
non [ ]  
sait-on jamais [ ]

Si vous avez été tenté/e de répondre « non », votre jovialité devra s'accompagner de patience, si vous comptez demander une promotion. Peut-être ignorez-vous aussi le sens du mot « coupure » ? Retenez tout de même le nom du comité, à tout hasard...

En terminant, il convient de rappeler aux membres la nécessité de préparer leurs demandes, notamment celles de renouvellement de contrat, d'agrégation et de titularisation. Le Comité des griefs et le Comité d'application de

la convention collective (CACC) peuvent vous donner au besoin un coup de main dans la préparation de leurs demandes. » (*Rapport annuel, 1992-93*)

Pierre Charles Morin

#### **SERVICE SPÉCIAL D'AIDE**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque.

**RAPPEL**

**RAPPEL**

**RAPPEL**

## **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**AURA LIEU**

**LE MERCREDI  
3 NOVEMBRE À  
16H.**

**THÉÂTRE DE LA  
CITÉ UNIVERSI-  
TAIRE**